



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 72777

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les difficultés rencontrées pour les personnes handicapées dans le respect de leur droit à l'égalité des chances. Aujourd'hui, un grand nombre de personnes handicapées font état d'une régression de leurs droits concrets notamment en matière d'accès au logement et au travail. Quatre ans après la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, on constate qu'il est toujours possible d'obtenir des dérogations en matière de construction de logements, ou bien que les entreprises n'employant pas de personnes handicapées ne sont pas pénalisées. Confrontées au déremboursement des médicaments et à un système de santé de plus en plus onéreux, à la stagnation de leurs allocations voire à leur suppression si elles ont une activité rémunérée, les personnes handicapées voient leur budget amputé et n'arrivent pas à faire face aux dépenses de la vie courante. Aussi leur situation de précarité tend elle à s'aggraver. Elle souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et mettre en application les mesures prévues dans la loi d'égalité des droits et des chances.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72777

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2308

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)